

### Les résultats d'examens d'imagerie réalisés au CHU peuvent être directement consultés par les patients sur un serveur web sécurisé



Les patients qui bénéficient au CHU d'examens au sein du pôle d'imagerie peuvent désormais accéder simplement et en toute sécurité à leurs résultats sur un serveur sécurisé. Pour cela, il suffit, lors de la venue dans le Pôle d'Imagerie du CHU, de demander au secrétariat son accès au portail d'examens d'imagerie sécurisé du CHU.

Les examens d'imagerie sont disponibles en ligne pendant 24 mois et peuvent être republiés à la demande du patient.

Cette nouvelle fonctionnalité vise bien sûr à **faciliter les démarches pour les patients** qui peuvent consulter en ligne les images et comptes rendus d'examens. Depuis le site, ils peuvent également choisir de partager ces résultats avec un proche. Ils peuvent aussi les **partager** avec le médecin prescripteur, facilitant ainsi les interactions avec la médecine de ville.

Pour les professionnels du CHU, ce dispositif offre la possibilité de **demande d'expertise** aux confrères sur les examens d'imagerie. L'outil met en effet à leur disposition des fonctionnalités d'interprétation : outils de manipulation d'image et de rendu 3D.

La diffusion des images par internet s'inscrit également dans la **politique de développement durable** du CHU. La remise des examens sur support papier, CD, DVD restera toutefois possible pour les patients qui en feront la demande.

En 2017, le CHU de Besançon a réalisé plus de 206 000 actes et examens d'imagerie.

Cette fonctionnalité est accessible depuis le site internet du CHU : [www.chu-besancon.fr](http://www.chu-besancon.fr) en cliquant sur



ou



Contact presse :  
Sophie Muraccioli,  
Chargée de communication  
Tél. 03 81 21 86 26